

**Si vous relevez de la formation continue*,
vous devez compléter le formulaire ci-dessous
puis le déposer sur E.candidat comme pièce justificative**

* Le régime d'inscription en formation continue (FC) **est obligatoire dès lors que le candidat a besoin de justifier de son assiduité en formation** auprès d'un tiers. Ce tiers peut être son employeur (qu'il soit privé ou public), un OPCO, Pôle emploi, la Région Centre-Val de Loire, etc.

Je, soussigné.e,

candidat.e en VAPP pour la formation :

Atteste être :

- Agent de la fonction publique
- Salarié.e du secteur privé
- Libéral.e
- Demandeur d'emploi inscrit.e à Pôle emploi
- A la recherche d'un emploi
- Autre, précisez :

J'ai une prise en charge de mes frais de formation (Tous les tarifs de formation continue sont votés en Conseil d'Administration de l'université. Ils sont consultables sur le site internet www.formation-continue.univ-tours.fr) :

- OUI
- NON

Plus d'informations sur les financements www.univ-tours.fr, rubrique **Financements**

Prenez contact le plus tôt possible avec le Service de Formation Continue qui vous accompagnera dans vos démarches et votre recherche de financement :

02 47 36 81 31 – formation-continue@univ-tours.fr

Vous pouvez également participer à une réunion d'information sur la Reprise d'Etudes.

Retrouvez le calendrier sur www.univ-tours.fr/reunion-reprise-etudes